

PSYCHOLOGUE ADOPTION - STATUT DE L'ENFANT

Structure	DEF - Droits de l'Enfant	Type de poste	Non permanent
Mode de recrutement	CDD	Temps de travail	Temps complet
Cadre d'emploi	Psychologues territoriaux	Grade de recrutement	
Date limite de dépôt des candidatures	10/07/2025	Date prévisionnelle d'entretien	
Eligible à la NBI		Groupe métier et IFSE	
Site (adresse)		Eligible au CTI ("Prime Ségur")	
Recruteurs	Catherine OLLIVIER	Contact	RAVISTRE Anne-Sophie au 02 96 62 62 47, Directrice Service Enfance Famille.

Contexte de travail

Description de la mission

Sous l'autorité hiérarchique de l'adjoint.e / chef.fe de service « droits de l'enfant », vous intervenez au sein d'une équipe pluridisciplinaire dont la compétence est départementale. Vous participez dans le domaine psychologique aux missions relatives à l'adoption, à la remise d'enfant à l'ASE, à l'admission et l'accompagnement des pupilles, la consultation des dossiers et la recherche des origines.

Activités

Evaluation :

- Vous procédez aux investigations psychologiques préalables à l'agrément des candidats à l'adoption concourant ainsi à l'aide à la décision.

Vous contribuez à la modification et à l'actualisation des dossiers des candidats

- En articulation avec le tuteur et le conseil de famille, vous intervenez dans l'évaluation des orientations et de la faisabilité d'un projet d'adoption. Le cas échéant, vous participez à la recherche des familles adoptives pour les enfants pupilles de l'État, en fonction de leurs besoins.

Accompagnement :

- Vous participez à l'accompagnement des femmes ou des couples qui envisagent la remise de leur enfant en vue de son admission en qualité de pupille, y compris à l'occasion d'une demande de secret d'identité formulée lors de l'accouchement.

- Vous contribuez à la préparation des placements en vue d'adoption pour les enfants pupilles : accompagnement psychologique des parents, des enfants concernés et de leur entourage

- Vous effectuez l'accompagnement psychologique des mineurs placés en vue d'adoption ou adoptés, et de leurs familles (dans le cadre des suivis post adoption obligatoires ou à la demande des familles)

- Vous accueillez et accompagnez les personnes qui sollicitent l'accès à leur dossier administratif (personnes prises en charge au titre de l'ASE ou pupilles)

Travail partenarial :

- Vous concourez à la mise en place de lien partenarial avec les institutions concernées par les différentes missions du service

adoption : maternité, planning familial, pouponnière, établissements éducatifs et Maisons du Département, tant sur le plan d'articulation d'interventions professionnelles, qu'en tant que "personne ressource". Vous pouvez être sollicité par ces différentes institutions.

- Sous la responsabilité du chef/de la cheffe de service, vous êtes garant de la prise en compte de la réalité psychologique des individus, afin de promouvoir l'autonomie de la personnalité dans le souci du respect de la personne humaine dans sa dimension psychique.

- Les missions qui vous sont confiées seront accomplies auprès des personnes, en concertation avec l'ensemble des autres professionnels du service, des MDD et avec l'ensemble des partenaires extérieurs concernés par votre champ de compétence
- Vous produisez les écrits en rapport avec vos fonctions et selon les règles définies par la déontologie, dans le respect des dispositions légales (délais)

- Vous assurez l'encadrement des stagiaires.

Le psychologue contribue au projet de service droits de l'enfant et est mobilisé sur les projets transversaux.

Profil attendu

- Maîtrise des politiques sociales et éducatives ainsi que des dispositifs territoriaux
- Bonne connaissance du réseau partenarial départemental
- Master 2 Psychologie
- Connaissances du domaine de la protection de l'enfance

- Qualités rédactionnelles
- Capacité d'analyse et de synthèse
- Connaissance de la suite bureautique Libre-Office (Writer, Calc) et des logiciels métier

- Aisance relationnelle,
- Assertivité et écoute active,
- Capacité à prendre du recul,
- Être force de proposition et être en capacité d'alerter,
- Autonomie dans le travail,
- Sens de l'organisation
- Discrétion professionnelle et maîtrise des obligations et valeurs du service public

Conditions d'exercice

Déplacements occasionnels.

Rémunération

Rémunération à titre indicatif : 2000 euros nets mensuels avant impôts.

Consulter l'offre en ligne et postuler